

Opinion



D.R.

Werner-Édouard de Saeger
van Nattenhaesdonck

Avocat au barreau de Liège-Huy,
professeur de droit à l'université
de Hasselt, affilié au Center for Bioethics
de la Harvard Medical School

■ Dans le débat actuel sur l'allongement du délai légal, l'invocation de "la science" masque un choix moral qui, en démocratie, revient au citoyen, non aux experts.

OPINION

"Pourquoi les universitaires sont-ils de gauche?" Une démonstration qui résiste mal à l'analyse

■ Dans un texte publié ici il y a peu, Rik Torfs énonçait une série d'affirmations qui méritent d'être mises en doute.

Pierre Cloquette

Architecte indépendant et professeur à la faculté LOCI de l'UCLouvain

Récemment, *La Libre* a publié un texte de Rik Torfs qui tente d'élucider l'énigme du progressisme des universitaires, texte rythmé par une série d'affirmations qui méritent d'être critiquées.

Première affirmation, les universitaires sont de gauche. Massivement. Indépendamment de leur discipline. Indépendamment de leur statut. Indépendamment de leur sexe.

Cette affirmation efface le lien qui pourrait exister entre *idées* et *engagement*, entre *réalité* et *engagement*. Comme si être confronté à des idées issues des sciences sociales, économiques ou mathématiques, côtoyer le champ artistique, juridique ou technique n'avait aucun impact sur l'engagement dont il est question. Pas plus de conséquence d'être confronté à des expériences de chimie ou à des observations participantes en anthropologie.

Orientation non homogène

Or, il existerait des relations entre l'orientation scientifique et l'orientation politique des académiques, qui n'est pas "monolithique". C'est ce que montrent des ouvrages réalisés, non pas à partir d'un sentiment personnel, mais du dépouillement de 71 questions soumises à 2000 universitaires⁽¹⁾. Il en ressort des tendances. Par exemple que les universitaires évoluant dans le champ de la sociologie divergent politiquement de ceux issus du champ de l'ingénierie. On ne peut donc affirmer que l'orientation "de gauche" des universitaires soit homogène et traverse les disciplines comme si elle était sans lien avec les idées conçues et les réalités analysées.

Ces lignes permettent aussi de douter de la deuxième affirmation, selon laquelle les universitaires sont de gauche par conformisme.

Difficile de dire que ce soit la perspective d'un avantage ou la peur d'être à contre-courant qui suscite chez eux un engagement à gauche – sans quoi ils pourraient bien être de droite – dès lors que la confrontation avec des idées spécifiques ou des réalités particulières l'influence.

Troisième affirmation, les universitaires sont de gauche car ils jouissent d'une stabilité d'emploi et d'un salaire qui leur permettent d'évoluer en dehors du monde et, singulièrement, de sa réalité économique. Cela les mènerait à contempler et diffuser des idées hors sol, des idées de gauche et des idées "écologiques", que tout esprit rigoureusement an-

cré dans le monde aurait la prudence de ne pas côtoyer. Remarquons ici que la sécurité financière des universitaires est variable: à situation égale, le salaire d'un académique de l'EPFL (École polytechnique francophone de Lausanne) est trois fois plus élevé qu'à l'UCLouvain.

Protection relative

Admettons ensuite que les établissements universitaires s'organisent à partir de statuts offrant des degrés de stabilité fort différents: la charge d'un maître de conférences invité est remise en jeu tous les cinq ans au mieux, parfois tous les ans. Ces variations en termes de rémunération et de stabilité d'emploi auraient peu d'impact sur l'orientation politique dont il est question, ce qui contredit le propos.

Notons encore que la protection du monde économique dont jouiraient les académiques est très relative: ils sont soumis, dans leur quête de financements, dans la course à la publication qui leur est imposée, à une mise en concurrence permanente, dont les effets sur le monde universitaire contemporain sont documentés.

Enfin, voyons que malgré une sécurité d'emploi similaire et des salaires proches pour un niveau d'études du master, les membres de la police ne votent pas massivement à gauche.

Ces quelques lignes suffisent à mettre en doute la pertinence des affirmations critiquées. Si celles-ci n'ont pas pour objet de décrire une réalité dont on peut penser que leur auteur a une connaissance pointue, quelle est leur motivation?

Ces affirmations sont efficaces quant à décrédibiliser une parole de gauche émanant d'une partie du monde universitaire, en la présentant comme tributaire d'un conformisme ambiant, et comme lubie formulée à l'écart du monde. Il y a aussi, niché dans ce texte, un propos implicite: les idées "écologiques de gauche" seraient impayables, et ceux qui les défendent en feront payer le prix par d'autres.

Saper la crédibilité d'une parole universitaire de gauche et inscrire dans les esprits que la mise en œuvre de politiques sociales et écologiques est trop coûteuse, motivation principale de ce texte?

→⁽¹⁾ A. François, R. Magni-Berton; *Que pensent les penseurs?*, PUG (octobre 2015).

nulle part, et la charge de la preuve lui incombe.

Et le père?

Une figure, enfin, manque systématiquement: le père. La procréation est, par nature, une réalité partagée: il y a un enfant, et cet enfant a deux auteurs. Pourtant, le discours dominant réduit la décision à une affaire strictement privée, comme si le père, le couple et la famille n'existaient pas. Je ne plaide pas pour un droit de veto de l'homme: celle qui porte la grossesse porte un fardeau que l'autre ne porte pas, et c'est à elle que revient, à juste titre, la décision finale. Or notre droit ne traite pas le père comme une voix plus faible, mais comme une voix nulle. Et cela s'accorde mal avec un droit de la famille qui impose au même homme dix-huit années d'obligation alimentaire pour un enfant qu'il ne voulait pas, tout en lui refusant toute parole sur celui qu'il voulait. Une responsabilité sans voix: dans tout autre domaine, nous la dirions injuste.

Reste l'argument bien connu selon lequel une législation plus stricte pousse la pratique "dans l'ombre" ou "de l'autre côté de la frontière". Mais ce n'est pas un argument sur le droit; c'est une prévision sur l'efficacité. Et il prouve trop: qu'une interdiction soit contournée n'a jamais démontré qu'elle fût injuste. On reconnaît du reste volontiers qu'il s'agit d'un nombre inconnu de femmes. On ne

peut pas, dans la même phrase, brandir un chiffre comme décisif et avouer l'ignorer.

À qui revient la décision

L'objection la plus profonde demeure démocratique. Précisément parce que des citoyens raisonnables divergent ici fondamentalement, la question a sa place au parlement, chez le représentant élu, non dans une commission d'experts sans mandat pour juger de la vie et de la mort. Les experts doivent éclairer le législateur par les faits; mais dès qu'ils "recommandent" un délai, ils sortent de leur compétence et deviennent des législateurs non élus. Lorsque, dans le débat actuel, une ministre affirme que ce n'est pas la science qui détermine la politique, elle a raison: en démocratie, ce n'est pas une prétention, mais la définition même du gouvernement de soi.

La science décrit la vie. Que nous la protégeons, et dans quelle mesure (et qui siège à la table lorsqu'on en décide: la femme, l'enfant, le père, la communauté), demeure un choix de la conscience et de la démocratie. Le mien est clair, et je ne le dissimule pas: la protection commence à la conception, parce que c'est là que commence l'homme. Que celui qui préfère une frontière plus tardive le plaide, dans un pays libre, mais comme le choix moral qu'il est, et non comme le décret d'une science qui, sur l'essentiel, garde le silence.